



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Travaux au profit EUROVIA – Travaux de reprise de trottoir -
ARR : 2023-02-08-10-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise EUROVIA implantée à MONTBELIARD -25200-
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de reprise de trottoir dans la rue des Combes à SELONCOURT.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de reprise de trottoir vont avoir lieu dans la rue des Combes dans
l'agglomération de SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à partir du vendredi 10 mars 2023 pour
une période de 20 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La chaussée sera réduite à 3 mètres et règlementée par des panneaux
de rétrécissement de chaussée.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise de travaux Publics EUROVIA de Montbéliard chargée des travaux et sous sa
responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout
devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 08 février 2023

PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation

